Nations Unies S/2013/753

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2013

Original : français

Lettre datée du 19 décembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon douzième rapport sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2013 (S/2013/732). Dans mon rapport, je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une période de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Je soumets ci-joint le projet de mandat énonçant les fonctions essentielles du Bureau (voir annexe). Ces fonctions devraient être exercées en collaboration étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-Moon

13-62976 (F) 241213 241213

Annexe

[Original : anglais]

Projet de mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour 2014-2016

La poursuite des objectifs suivants doit se faire dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, et d'autres partenaires de la région et de la sous-région :

Objectif 1
Surveiller l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest, s'acquitter de missions de bons offices et de tâches spéciales au nom du Secrétaire général, et mener, dans les pays de la sous-région, des activités de renforcement des capacités sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation

Fonction 1.1
Surveiller et analyser la situation en Afrique de l'Ouest, notamment pour détecter les nouveaux dangers menaçant la paix, et alerter rapidement le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les gouvernements nationaux en cas d'urgence tout en leur adressant des recommandations quant aux mesures préventives à prendre

Fonction 1.2
Mener des missions de bons offices dans les pays de la sous-région en vue de prévenir les conflits et d'œuvrer à la consolidation de la paix et à la stabilité politique

Fonction 1.3
Renforcer les capacités sous-régionales dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits, de la médiation et des bons offices, notamment par la fourniture d'un appui aux mécanismes sous-régionaux existants, en particulier au Cadre stratégique de prévention des conflits et au Mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale de la CEDEAO

Fonction 1.4
Faciliter l'exécution de l'arrêt du 10 octobre 2002 que la Cour internationale de Justice a rendu dans l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Objectif 2
Renforcer les capacités sous-régionales en matière de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, notamment les troubles survenant en période électorale et les défis que posent la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la criminalité transnationale organisée , les trafics et le terrorisme

Fonction 2.1
Sensibiliser aux problèmes potentiels et aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité humaine et la stabilité dans la sous-région, et promouvoir l'élaboration de réponses transfrontières et sous-régionales pensées de façon intégrée

Fonction 2.2
Favoriser la mise en place de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux en vue de relever les défis que posent la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, les trafics et le terrorisme

Fonction 2.3
Faciliter les synergies systématiques et régulières entre les diverses activités entreprises par le système des Nations Unies dans la sous-région, afin d'améliorer la cohérence de l'action qu'il mène pour combattre les causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest

Objectif 3
Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de la primauté du droit et des droits de l'homme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest

Fonction 3.1
Faciliter l'échange d'informations et le partage des bonnes pratiques entre gouvernements nationaux, organisations régionales, organisations de la société civile et autres entités, pour favoriser la promotion de la bonne gouvernance, le respect de la primauté du droit et l'amélioration des processus électoraux

Fonction 3.2
Concourir à l'adoption de résolutions et à la mise en place de cadres d'action relatifs au respect des droits de l'homme et faciliter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest